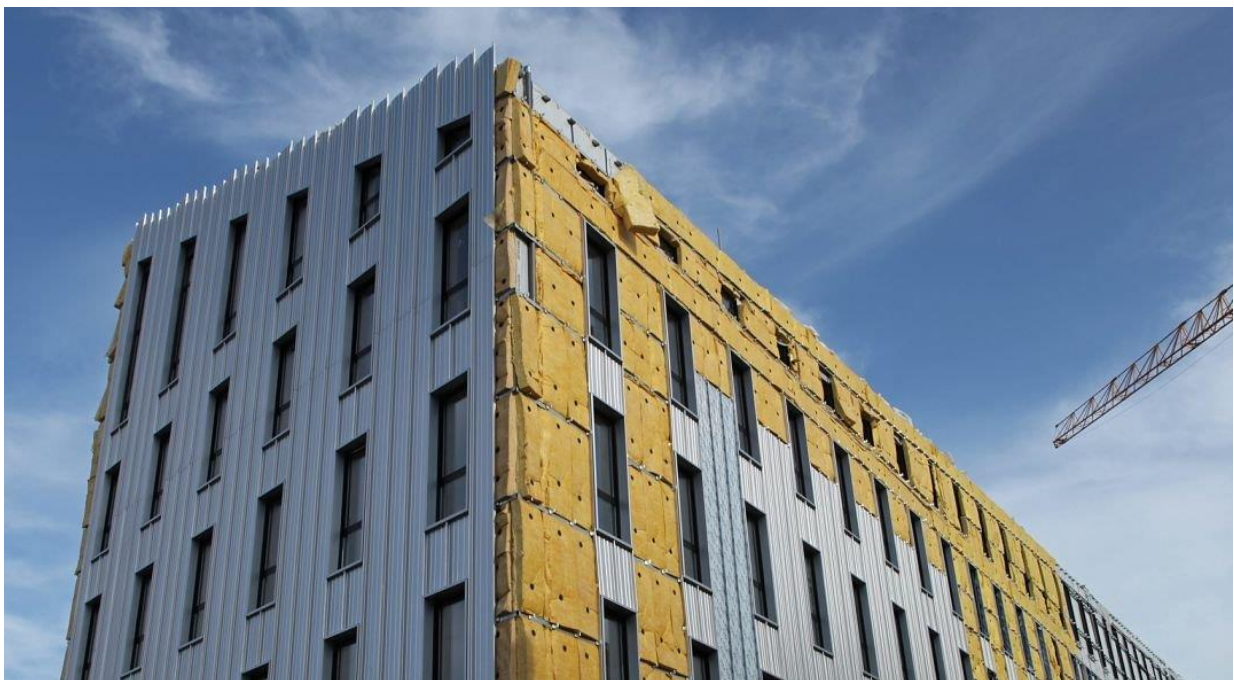


Les collectivités locales s'inquiètent du financement de la rénovation énergétique

À six mois de l'arrêt du dispositif CEE "Économies d'énergie dans les TEPCV" qui permet à certains territoires de financer jusqu'à la totalité des travaux, les collectivités locales s'interrogent sur le financement de la rénovation énergétique. Le 15 juin 2018, un événement organisé par Certinergy a rassemblé des acteurs impliqués dans ce vaste chantier. Parmi eux, des élus locaux, des responsables de la DGEC et du Plan bâtiment durable, ou encore Amorçage qui réclame l'affectation d'une partie de la fiscalité carbone à la mise en œuvre des plans climat-air-énergie des intercommunalités.



Les CEE dédiés aux Tepcv ont permis de financer des travaux d'économies d'énergie comme l'isolation ou la rénovation de l'éclairage / Fotolia

Près d'un an et demi après le lancement du programme CEE "Économies d'énergie dans les TEPCV", les collectivités territoriales y voient un accélérateur de transition énergétique, comme en témoignent plusieurs élus lors d'un événement organisé le 15 juin à Paris par Certinergy, filiale du groupe Effy spécialiste du conseil en efficacité énergétique. Mis en place en février 2017, ce dispositif prévoit que toutes les dépenses de rénovation énergétique réalisées par un TEPCV de moins de 250 000 habitants — ou par une commune incluse dans ce territoire — peuvent donner lieu à délivrance de CEE. Contrairement aux CEE classiques, ces derniers sont bonifiés et permettent de financer jusqu'à la

totalité de l'opération, qu'il s'agisse de l'isolation thermique des bâtiments publics ou des combles, de la rénovation de l'éclairage ou encore du remplacement des fenêtres et des chaudières.

Mais le programme doit prendre fin au 31 décembre 2018, date à laquelle les dépenses éligibles doivent être réalisées. Une échéance qui intervient alors que le plan gouvernemental de rénovation énergétique des bâtiments, qui fait de cette question une priorité nationale, a été présenté fin avril ([lire sur AEF info](#)).

INCOMPRÉHENSION DES COLLECTIVITÉS

"Maintenant que les collectivités ont connaissance du dispositif, beaucoup jugent étrange qu'il s'arrête", souligne Guillaume Ader, responsable commerce pôle public de Certinergy. "Les CEE bonifiés ne coûtent rien à l'État, je ne vois pas pourquoi il les supprimerait", confirme Régis Vallienne, maire de Pruillé-l'Éguillé (Sarthe) et président du PETR Vallée du Loir. Le dispositif des CEE repose en effet sur une obligation triennale de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie, les "obligés". Ceux-ci sont incités à promouvoir l'efficacité énergétique auprès des consommateurs, à savoir ménages, collectivités territoriales ou professionnels. Ils peuvent aussi acheter des CEE à d'autres acteurs ayant mené des actions d'économies d'énergie.

Cependant, d'après la DGEC, cette date butoir est indispensable. "L'idée était que les collectivités goûtent aux CEE et qu'elles poursuivent les années suivantes. C'est l'apéritif, cela ne peut pas durer trop longtemps !", justifie Alexandre Dozières, chef du bureau économies d'énergie et chaleur renouvelable à la DGEC. "Le dispositif des CEE TEPCV avait été pensé au départ pour une durée de 8 mois que nous avons allongée à 20 mois. Mais nous ne pouvons pas continuer ainsi. Un seul exemple : la rémunération d'une fenêtre dans le cadre d'un CEE normal s'élève à 50 euros, contre 1 000 euros dans ce programme. À ce rythme-là, il va falloir renchérir nos factures d'électricité et de gaz... ", explique-t-il. Les fournisseurs pourraient en effet répercuter ces coûts sur les consommateurs.

"FLOU" SUR LES RÔLE DES ACTEURS LOCAUX

Pour l'heure, les dossiers déposés par des collectivités auprès du pôle national des certificats d'économies d'énergie ne correspondent qu'à 2 % de l'objectif de 50 TWh cumac assigné au programme. Mais d'après les quelque 190 bilans remis par des TEPCV fin 2017 au sujet des actions prévues en 2018, l'objectif devrait bien être atteint. De son côté, Certinergy, qui accompagne les collectivités, a également constaté un impact positif sur son activité. "Beaucoup de travaux ont été réalisés parce que ce financement était disponible", assure Guillaume Ader qui souligne la complexité voire la lourdeur du dispositif des CEE, notamment pour les petites communes. "Cette aide nous permet d'anticiper une seconde phase de travaux que nous réaliserons en 2018. Sans cela, nous aurions attendu 2 ou 3 ans supplémentaires", expose Eric Kléthi, maire de Boofzheim (Bas-Rhin) qui rassemble 1 400 habitants.

Outre le seul dispositif des CEE dédié au Tepcv, se pose plus largement la question du financement de la rénovation énergétique dans les territoires, alors même que la LTECV et la loi Notre placent les collectivités au cœur de la transition énergétique. "Il y a un certain flou sur ce qui est attendu des collectivités", estime Nicolas Garnier, délégué général d'Amorce, à l'occasion de l'événement organisé par Certinergy. "Dans le domaine des déchets ou des transports, nous savons ce que nous avons à faire. Ce n'est pas le cas dans celui de la rénovation énergétique", poursuit-il. Et les textes adoptés dernièrement n'apportent, selon lui, pas de clarification. "Deux chantiers sont ouverts en même temps : le plan de rénovation énergétique des bâtiments, et la loi Elan qui ne parle quasiment pas d'efficacité énergétique. Pourquoi avoir créé ce duo ? Nous avons du mal à voir la cohérence d'ensemble du dispositif."

NÉGOCIATIONS SUR LA CONTRIBUTION CLIMAT - ÉNERGIE

Pour Amorce, le financement de la transition énergétique doit être assuré de façon pérenne, notamment par l'affectation d'une partie de la fiscalité carbone aux acteurs locaux. "Il est normal que la contribution climat-énergie, qui pèse 8 milliards d'euros et bientôt 15 milliards d'euros, serve à mettre en œuvre les politiques des territoires", juge Nicolas Garnier. "Il nous faudrait 10 euros par habitant pour toutes les intercommunalités dotées d'un plan climat", précise-t-il. Alors que l'association a envoyé une lettre au Premier ministre et organise avec la mairie de Paris une conférence de presse sur le sujet qui se tiendra le 18 juin dans la capitale, elle attend un retour d'ici à la prochaine conférence nationale des territoires prévue pour le 11 juillet.

"Le sujet est sur la table", confirme Alexandre Dozières de la DGEC. "Le financement est une donnée importante mais pas suffisante, il arrive en bout de chaîne. Il faut d'abord convaincre les collectivités et les accompagner notamment sur le plan de la méthodologie des travaux", estime pour sa part Anne-Lise Deloron-Rocard, directrice adjointe du Plan bâtiment durable. Tel est aussi le credo de Sébastien Illouz, responsable d'investissement efficacité énergétique à la Caisse des dépôts : "Au sein des directions régionales, nous accompagnons les projets, puis il y a une prise de relais par le privé. Il faut vraiment raisonner avec des solutions mutualisées au niveau des EPCI, des intercommunalités et des syndicats d'énergie. Des actions regroupées permettent de traiter plus facilement le financement, l'ingénierie, la réalisation", insiste-t-il. Selon lui, pour le financement à proprement parler, les collectivités peuvent s'appuyer sur le programme "cœur de ville" ainsi que sur la possibilité de signer des conventions de transition écologique afin de mettre à plat les projets et de fédérer les forces vives pour les mettre en œuvre.

Cette dépêche vous a été transmise avec l'aimable autorisation d'AEF, agence spécialisée d'information. Si vous souhaitez recevoir leurs informations, n'hésitez pas à vous connecter sur www.aefinfo.fr afin de découvrir le service pour une période d'essai gratuit